

Société neuchâteloise de géographie  
Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel



# GÉO-REGARDS

REVUE NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE

## MIGRATIONS CONTEMPORAINES

# **GÉO-REGARDS**

**REVUE NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE**

## **MIGRATIONS CONTEMPORAINES**

**TEXTES RÉUNIS PAR ROMARIC THIÉVENT ET ÉTIENNE PIGUET**

**N° 2, 2009**

**SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE ET  
INSTITUT DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL**

**EDITIONS ALPHIL-PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES**

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2009  
Case postale 5  
2002 Neuchâtel 2  
Suisse  
www.aphil.ch  
www.aphilrevues.ch

© Société neuchâteloise de géographie, www.s-n-g.ch  
© Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel, www.unine.ch/geographie

*Géo-Regards: revue neuchâteloise de géographie* est une revue à comité de lecture issue de la fusion du *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie* et de *Géo-Regards: cahiers de l'Institut de géographie*.

N° 2, 2009

ISSN 1662-8527

Abonnements	L'adhésion à la Société neuchâteloise de géographie comprend l'abonnement à <i>Géo-Regards: revue neuchâteloise de géographie</i> . Cotisations annuelles: membre ordinaire: 35.- ; couple: 60.- ; étudiant-e: 20.- Abonnement (sans adhésion): 33.- Société neuchâteloise de géographie Case postale 53 2006 Neuchâtel www.s-n-g.ch
Vente directe et librairies	Éditions Alphil-Presses universitaires suisses Case postale 5 2002 Neuchâtel 2 commande@livresco.ch
Vente version électronique	www.aphilrevues.ch
Comité scientifique et de rédaction	Roger Besson, Katia Chardon, Frédéric Chiffelle, Antonio da Cunha, Blaise Dupuis, Pierre-Yves Jeanneret, Béatrice Lapray, Sophie Marchand, André Pancza, Etienne Piguët, Raffaele Poli, Mark Reinhard, Patrick Rérat, Hubert Rossel, Jean Ruegg, Ola Söderström, Romaric Thiévent, Odile Tissot-Daguette.
Rédacteur	Patrick Rérat
Traduction des résumés	Hubert Rossel et Mathias Schreier
Photos de couverture	Patrick Rérat, 2009
Graphisme et mise en page	Nusbaumer-graphistes sàrl, Delémont - www.nusbaumer.ch
Responsable d'édition	Alain Cortat, Editions Alphil-Presses universitaires suisses

## **EDITORIAL : MIGRATIONS CONTEMPORAINES**

Le canton de Neuchâtel ne serait pas loin des premières places si un classement mondial des régions d'immigration était effectué ! La proportion de personnes nées à l'étranger – estimée à un bon quart – y est en effet particulièrement élevée. Si ce même classement était appliqué aux villes – lieux par excellence d'arrivée des migrants – La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel côtoieraient des métropoles aussi fameusement cosmopolites que Londres ou Bruxelles. Il était dès lors tout naturel que ce numéro de Géo-Regards – revue neuchâteloise de géographie – se penche sur différentes facettes du phénomène migratoire à Neuchâtel et en Suisse et les mettent en perspective avec des enjeux touchant toutes les régions d'immigration dans le monde. Fruits des travaux de chercheurs tous actifs à Neuchâtel mais venant d'horizons disciplinaires différents (géographes, sociologues, anthropologues et historiens), les contributions rassemblées dans ce numéro peuvent être regroupées selon trois thématiques situées au cœur de débats animant actuellement, et parfois depuis longtemps, le vaste champ des études sur les migrations :

1. La pérennité des frontières et la mise en rapport des espaces géographiques par delà les Etats-nations.
2. L'intégration des migrants dans leurs lieux de destination et les politiques relatives aux migrations.
3. Les nouvelles formes de circulation corrélatives de la mondialisation.

### **PÉRENNITÉ DES FRONTIÈRES ET TRANSNATIONALISME**

La question des frontières est, depuis les travaux des géographes du XIX<sup>e</sup> siècle, considérée comme tout à fait cruciale pour l'étude des migrations. Qu'elles soient dites « naturelles » ou produites par des confrontations politiques ou militaires, les frontières ont longtemps été à la fois les lignes d'implémentation de la sélection des migrants par les Etats et les lignes qui, une fois franchies clandestinement ou officiellement, contribuaient à « produire » la figure même du migrant (si la frontière est celle d'un Etat, il devient un migrant international, si c'est celle d'une région, ou d'un canton, un migrant interne). Ce rôle spécifique et spatialement clairement situé de la frontière est cependant aujourd'hui de plus en plus mis en doute par l'ampleur des circulations de personnes, de marchandises et d'informations et par la levée ou le déplacement de nombreuses entraves. L'expérience a par ailleurs montré que si la notion de frontière est consubstantielle à la définition de la migration, elle entretient

avec elle des relations ambivalentes : d'un côté elle la restreint et de l'autre elle favorise certaines formes spécifiques de mobilité.

Trois auteurs de ce numéro abordent diversement cette thématique. Raoul KAENZIG montre en premier lieu que la frontière reste le lieu d'application d'une politique très peu étudiée et pourtant déterminante pour l'issue des projets migratoires, celle des visas. Francesco GARUFO étudie lui précisément en quoi la frontière a, dans le cas de la région jurassienne, été constitutive d'une catégorie spécifique de population et de main-d'œuvre, les bien nommés *frontaliers*, auxquels a été assigné un rôle particulier dans l'activité économique de l'industrie horlogère. Enfin Janine DAHINDEN questionne directement la persistance des frontières nationales en montrant que les réseaux sociaux des Neuchâtelois, ou tout au moins de certains d'entre eux, tendent à s'en affranchir à un point jusqu'ici insoupçonné.

L'article de Raoul KAENZIG analyse les déterminants de la politique helvétique en matière de visas durant la période qui a précédé l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen en décembre 2008. En s'appuyant sur les débats parlementaires relatifs à la suppression et respectivement au maintien de l'obligation du visa pour les ressortissants roumains et chinois, il montre comment les autorités suisses ont été contraintes de trouver des solutions « proches de l'équilibre » afin de concilier des intérêts de politique intérieure avec des considérations de politique internationale.

Francesco GARUFO cherche à mettre en évidence les particularités des fonctions attribuées à l'emploi frontalier dans le secteur horloger de l'Arc jurassien. Une analyse quantitative des archives du personnel de l'entreprise Tissot SA établie au Locle lui permet d'une part de souligner la relation étroite qui lie l'emploi frontalier à la conjoncture et d'autre part de confirmer l'hypothèse d'une main-d'œuvre fractionnée en deux segments. Ainsi, si une grande part des frontaliers est peu qualifiée et recrutée pour répondre aux variations de la demande, l'autre partie tend à être composée de travailleurs qualifiés dont la stabilité de l'emploi n'est pas sans rappeler celle des travailleurs suisses.

L'objectif de Janine DAHINDEN est de montrer comment les habitants de la ville de Neuchâtel, qu'ils soient migrants ou non, vivent différentes formes de transnationalités. S'appuyant sur une distinction entre la « transnationalité de réseau », qui se rapporte aux réseaux sociaux transnationaux et la « subjectivité transnationale », qui concerne les classifications cognitives d'appartenance dans l'espace transnational, sa recherche met en évidence quatre types de transnationalités, étroitement liés au positionnement social des individus et à leur processus d'intégration dans l'espace local et international.

## **L'INTÉGRATION DES MIGRANTS DANS LEURS LIEUX DE DESTINATION ET LES POLITIQUES RELATIVES AUX MIGRATIONS**

L'intégration est une problématique classique des sciences sociales en général et des recherches sur les migrations en particulier. Elle est abordée sous trois angles dans ce numéro, celui des circonstances de la migration et de l'accueil par André PANCUZA et Etienne PIGUET, celui des lieux d'arrivée et des politiques de localisation de cette catégorie particulière de migrants que sont les requérants d'asile par

Romarc THIEVENT, celui enfin – ô combien médiatisé – de l’affiliation religieuse des migrants par Kerstin DÜMLER et Joëlle MORET.

Dans leur étude, André PANCZA et Etienne PIGUET explorent différents aspects de l’arrivée de réfugiés hongrois à Neuchâtel suite à l’écrasement de la révolution d’octobre 1956 par les blindés soviétiques, et mettent un accent particulier sur les modalités d’intégration des cinquante années écoulées depuis lors. Les auteurs concluent à une remarquable intégration des réfugiés hongrois de 1956 arrivés en Pays de Neuchâtel. Selon eux, les raisons de cette intégration exemplaire résident dans l’ouverture dont a fait preuve la Suisse en termes d’accès aux études et à des permis de séjour stables, ainsi que dans la rapidité avec laquelle les Hongrois ont pu s’insérer sur le marché du travail helvétique.

La contribution de Romarc THIEVENT traite également de la problématique de l’asile mais sous l’angle de la mise en œuvre de la politique d’accueil et d’hébergement des requérants d’asile par le canton de Neuchâtel. L’auteur propose une analyse des choix de localisation des centres d’accueil pour requérants d’asile ayant ouvert leurs portes dans le canton entre 1986 et 2009. L’étude conclut que l’implantation de ces structures dans de petites communes périphériques constitue toujours un défi politique en termes de dialogue entre les autorités et la population locale mais que ce choix s’explique principalement par la disponibilité d’objets immobiliers pouvant rapidement être transformés en centre d’accueil lorsque le besoin s’en fait sentir.

Kerstin DÜMLER et Joëlle MORET questionnent le rapport que les jeunes de confession musulmane établis dans le canton de Neuchâtel entretiennent avec la religion et avec les autres jeunes. S’appuyant sur des données quantitatives produites lors d’une enquête téléphonique conduite auprès de jeunes de toutes confessions résidant à Neuchâtel et à Lucerne, les auteures concluent que les jeunes musulmans de Neuchâtel constituent un groupe fortement hétérogène et que leur rapport à la religion est en fin de compte peu différent de celui des jeunes d’autres confessions.

## **LES NOUVELLES FORMES DE CIRCULATION CORRÉLATIVES DE LA MONDIALISATION**

On assiste de manière croissante à une mondialisation du recrutement de main-d’œuvre qui engendre de nouvelles formes de circulation parfois fortement éloignées des migrations dites «classiques» qui structuraient l’espace mondial en des couloirs migratoires bien définis. C’est notamment le cas des footballeurs africains dont Raffaele POLI montre la forte mobilité et dont il analyse l’intégration sur le marché du travail mondial au travers du concept de circulation migratoire. C’est le cas aussi des professionnels de la santé que Clémence MERÇAY aborde sous l’angle des pratiques de recrutement des infirmières étrangères en Suisse romande.

En se basant sur une analyse statistique approfondie de la mobilité des joueurs de football dans le monde, Raffaele POLI remet en question le mythe de la réussite sociale et économique à travers le football particulièrement répandu sur le continent africain. Il montre en effet que les footballeurs recrutés en Afrique tendent à être intégrés de manière plus précaire dans le marché du travail européen que les joueurs d’autres origines et que les trajectoires ascendantes, c’est-à-dire menant les joueurs

vers les clubs des championnats nationaux les plus prestigieux et lucratifs, constitue l'exception plutôt que la règle.

Clémence MERÇAY décrit les pratiques et les critères intervenant dans le recrutement des infirmières étrangères par les structures hospitalières romandes et les met en perspective avec la politique migratoire suisse afin de déterminer dans quelle mesure les possibilités légales d'entrée en Suisse contraignent les velléités de recrutement des employeurs. L'auteure montre que les pratiques de recrutement sont restées relativement constantes malgré les évolutions du cadre légal, ceci en raison de la marge de manœuvre, résultant de l'écart entre les politiques migratoires et leur application effective, dont ont profité les employeurs.

La richesse conceptuelle et empirique des articles présentés dans ce numéro illustre bien le dynamisme de la recherche neuchâteloise sur le thème des mobilités. Elle confirme à quel point la Suisse et tout particulièrement la région neuchâteloise s'avèrent désormais de passionnants laboratoires pour l'étude de toutes les formes contemporaines de circulations.

Etienne PIGUET, Romaric THIÉVENT

Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel

etienne.piguet@unine.ch

romaric.thievent@unine.ch

# TRAVAIL FRONTALIER ET SEGMENTATION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI HORLOGER DANS L'ARC JURASSIEN : LE CAS DE TISSOT SA (1960-1980)

FRANCESCO GARUFO

Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel

francesco.garuf@unine.ch

## RÉSUMÉ

*L'objectif de cet article est d'analyser les particularités et les fonctions attribuées à l'emploi frontalier, afin de tester l'hypothèse d'une main-d'œuvre divisée en deux fractions. La première s'inscrirait dans le segment principal du marché de travail et la seconde servirait à répondre aux variations à court terme de la demande. En conclusion, l'importance de l'emploi frontalier dans l'ancrage territorial de l'horlogerie, et plus généralement du secteur industriel, dans l'Arc jurassien, est soulignée.*

Mots-clés : *frontaliers, migrations, gestion de la main-d'œuvre, segmentation du marché du travail, ancrage territorial de l'industrie.*

## INTRODUCTION

Depuis près d'un demi-siècle, les frontaliers<sup>1</sup> occupent une place importante dans le marché du travail de l'Arc jurassien, en particulier dans le secteur industriel, qui caractérise par ailleurs l'activité économique de cette région (l'horlogerie, les machines-outils et la microtechnique, dès les années 1980, y occupent une place

---

<sup>1</sup>Les termes de frontalier et de travailleur, ainsi que les mentions de nationalité s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin.



prépondérante). Ainsi à Neuchâtel, sur 7 999 frontaliers employés en juin 2008, 4 984 l'étaient dans le secondaire<sup>2</sup>. De façon plus générale, la Suisse, du fait de sa position géographique et du niveau relativement élevé de ses salaires, est le principal employeur de frontaliers en Europe occidentale, puisque 40% des 418 000 frontaliers recensés y étaient employés en 1995 (HAMMAN, 2006, p. 19). Ces dernières années leur nombre est en forte croissance : au premier trimestre 2009 ils étaient 213 500, en augmentation de 26% en cinq ans (170 100 en 2004)<sup>3</sup>.

Malgré cela, leur cas n'a pas encore retenu l'attention des historiens, et les travaux les concernant émanent pour la plupart d'autres disciplines des sciences sociales ou de rapports publics. Ils abordent tant les aspects politiques (RICQ, 1981 ; KESSLER, 1991 ; SOUTIF, 1999 ; GUILLET, 2004), que socio-économiques (RATTI *et al.*, 1982 ; FLÜCKIGER, FALTER, 2000 ; GARUFO, 2006) ou encore les stratégies mises en place par les frontaliers eux-mêmes (HAMMAN, 2004 et 2006)<sup>4</sup>. La question des frontaliers constitue également un important exemple des effets des frontières sur le marché du travail, sujet abondamment traité par les géographes, économistes, politologues et démographes (BOLZMANN et VIAL, 2007, p. 20-21). La frontière, loin d'être un facteur limitant les déplacements, devient dans ce cas le moteur du mouvement migratoire (JEANNERET, 1985), en particulier en raison des écarts salariaux pouvant exister entre un pays et l'autre, qui non seulement poussent les travailleurs à franchir la frontière, mais qui favorisent également l'implantation d'entreprises à la recherche d'une main-d'œuvre moins coûteuse (SCHNEITER, 1994, p. 63). La particularité de leur situation peut expliquer en partie l'oubli par les historiens du cas des frontaliers. En effet, ces travailleurs remettent en question les cadres d'analyse classiques des migrations, structurés par les couples pays de départ et d'accueil, migrations temporaires et définitives, ou encore par les problématiques de l'intégration. Les frontaliers s'inscrivent ainsi dans des catégories marquées par la mobilité, relevant plutôt de stratégies migratoires liées à la volonté de partir « *afin de rester chez soi* » (MOROKVASIC et RUDOLPH, 1996, p. 25).

Catherine HUMBERSET a analysé la place que la main-d'œuvre frontalière occupait dans le marché du travail suisse à la fin des années 1970. Elle a souligné son rôle en tant que soupape conjoncturelle, mais également son apport en termes de qualifications, ainsi que l'existence d'un « *noyau stable* », dont la « *permanence est due à la qualification et l'expérience des intéressés ; on peut supposer ainsi qu'avec des années de pratique, ces migrants font désormais partie du personnel des entreprises ; ils ont été intégrés au marché local du travail* » (HUMBERSET, 1980, p. 56). Les frontaliers peuvent donc être considérés, dans une certaine mesure, comme faisant partie du marché du travail local, pour des questions de qualifications et de savoir-faire, ainsi qu'en ce qui concerne les questions de recrutement grâce à leur proximité physique. Les écoles françaises d'horlogerie, ou plus généralement techniques, situées à la frontière (Besançon, Morteau et Pontarlier, dans le cas qui nous

<sup>2</sup>Office neuchâtelois de la statistique, marché du travail, travailleurs frontaliers selon la branche économique et le sexe.

<sup>3</sup>Office fédéral de la statistique, Statistique des frontaliers.

<sup>4</sup>Cette liste non exhaustive (les travaux des différentes autorités publiques n'y sont pas cités), a pour but de fournir une simple orientation bibliographique.

intéresse) forment la main-d'œuvre potentiellement disponible pour les entreprises suisses. Les frontaliers témoignent ainsi de l'existence d'une seule et même région économique transfrontalière, définie par ses spécialisations et pouvant être rapprochée des districts industriels au sens large (CREVOISIER et MAILLAT 1989; CREVOISIER 1993; MAILLAT, NEMETI et PFISTER, 1994a; MAILLAT, LECOQ, NEMETI et PFISTER, 1995; DAUMAS, 2004; GARUFO, 2009b). Malgré des évolutions en partie différentes depuis la crise du milieu des années 1970, un tissu économique semblable et des savoir-faire communs – fondés sur des infrastructures (en particulier les institutions de recherche et de formation) et des réseaux permettant la circulation des compétences et donc les processus d'innovation – sont en effet au cœur des liens unissant les deux rives du Doubs (MAILLAT, NEMETI et PFISTER, 1994b; SCHNEITER, 1994). Un organe de coopération transfrontalière, la Communauté de Travail du Jura rebaptisée Conférence TransJurassienne en 2001 (CTJ), a été mis en place dès 1985. L'un de ses principaux objectifs est la « *réalisation d'un véritable bassin d'emploi frontalier* » (VUILLARD, JACCARD et CERF, 1994), notamment par les collaborations des services de l'emploi franc-comtois et suisses.

En cherchant à déterminer les motifs du recours aux frontaliers, l'objectif de cette contribution est d'analyser les particularités de l'emploi frontalier et de comprendre en quoi il diffère ou non des autres formes de migrations du travail. En d'autres termes, il s'agit de mettre au jour les fonctions que remplit cette main-d'œuvre. L'hypothèse, qui reprend les conclusions de Catherine HUMBERSET, est qu'une fraction de cette main-d'œuvre est stable, formée et assimilée à la main-d'œuvre locale alors qu'une autre fraction, dont l'emploi a été stimulé par une orientation politique défavorable à l'installation de travailleurs étrangers, présente des caractéristiques plus proches du reste de la main-d'œuvre immigrée. Ainsi, sur la base de la théorie de la segmentation du marché du travail de Michael PLORE, les frontaliers s'inscriraient pour une part dans le segment principal et pour l'autre dans le segment secondaire, servant à répondre aux variations à court terme de la demande de travail. Cela marquerait une complexification du rôle des travailleurs étrangers dans l'horlogerie : les frontaliers ne se substitueraient pas seulement aux autres immigrés, en position de faiblesse pour des motifs politiques, mais également aux travailleurs suisses qui délaissent les emplois qualifiés de l'industrie pour ceux des services.

Ceci m'amène à me pencher sur la composition de la main-d'œuvre frontalière, en particulier sur ses qualifications, ainsi que sur la relation entre niveau de qualification et sensibilité aux variations conjoncturelles. Il s'agit également de déterminer si la conjoncture et les nouvelles orientations politiques en matière d'immigration des années 1960, décrites ci-dessous, offrent simplement de meilleures possibilités d'emploi aux frontaliers, qui voient ainsi leur contingent gonfler sans qu'il y ait de changements dans la typologie de cette main-d'œuvre, ou si les mutations politiques et économiques influencent la composition du contingent.

## CONTEXTE HISTORIQUE

A la fin des années 1950, l'horlogerie suisse connaît d'importants changements, induits en grande partie par l'affirmation d'une concurrence étrangère mettant en péril sa suprématie<sup>5</sup>. Cette nouvelle donne commerciale met en évidence un besoin de modernisation des structures de production, qui a pour conséquence un abandon progressif du cartel horloger, considéré comme un frein à la concentration des entreprises (GARUFO, 2009a), et d'importantes innovations dans les modes de production. Le contexte historique est ici brièvement retracé sur trois plans : le premier est celui de la libéralisation de l'horlogerie, le deuxième celui de la modernisation de la production et le dernier celui des changements intervenus dans la politique migratoire.

### LE DÉMANTÈLEMENT DU CARTEL HORLOGER

Le cartel horloger visait deux objectifs principaux. D'une part, la lutte contre le développement de la concurrence étrangère, notamment par le contrôle des exportations. Il s'agissait d'éviter que les techniques et le savoir-faire suisses ne soient transférés à l'étranger. Une attention particulière était par conséquent portée au contrôle de l'exportation de pièces détachées, qui s'était développée durant l'entre-deux-guerres pour contourner les barrières douanières<sup>6</sup>. Cette volonté a également motivé jusqu'au début des années 1960 une forte limitation de la main-d'œuvre étrangère et une exclusion des immigrés des écoles d'horlogerie. D'autre part, le cartel horloger cherchait à lutter contre le surdéveloppement de l'appareil de production, par un frein à la concurrence entre entreprises suisses. Ainsi, un « permis d'établissement » réglementait l'ouverture, l'agrandissement et la transformation des entreprises.

Cependant, le renforcement de la concurrence étrangère au cours des années 1950 incite les fabricants de montre, dont la quasi-totalité de la production est exportée, à demander la fin des mesures cartellaires, contre l'avis des producteurs de composants<sup>7</sup> (GARUFO, 2009a). En 1961, la libre concurrence au sein de l'horlogerie suisse est réintroduite, y compris sur le marché du travail. L'emploi des étrangers est cependant déjà libéralisé dès 1960, afin de répondre à la forte pénurie de main-d'œuvre, qui sévit tout particulièrement dans les branches industrielles et de façon très marquée dans les localités jurassiennes, relativement éloignées des centres urbains du Plateau.

<sup>5</sup> Selon les évaluations de la Chambre suisse de l'horlogerie, organe faîtière de l'horlogerie helvétique, la Suisse détenait en 1951 57% de la production mondiale, une part qui recule en 1960 à 40,4%. Cette baisse découle du fait que la production suisse n'a augmenté que de 22,1%, alors que la production mondiale est passée de 61 à 105 millions de pièces, soit un accroissement de 72,1%.

<sup>6</sup> Les pièces détachées étant moins fortement taxées par les pays importateurs que les produits terminés.

<sup>7</sup> La « réciprocité syndicale » prévue par les conventions privées entre associations horlogères obligeait les producteurs de montres à s'approvisionner chez les fournisseurs suisses.

### MODERNISATION DE LA PRODUCTION

Jusqu'au début des années 1960, les efforts de rationalisation se résument avant tout à une division toujours plus poussée du travail, notamment avec l'introduction de mesures de chronométrage. Ce retard au niveau de l'automatisation peut s'expliquer par la position attentiste de l'économie suisse au sortir de la guerre, mais aussi, dans le cas de l'horlogerie, par la structure de la branche. En effet, le cartel maintient les entreprises horlogères dans des tailles relativement modestes et rares sont celles qui peuvent se permettre de coûteuses innovations. Dans les années 1960, comme nous le verrons avec Tissot SA, l'automatisation se développe, notamment par l'introduction de chaînes de montage. Ces innovations vont entraîner une modification de la composition de la main-d'œuvre. Les tâches qui étaient confiées aux horlogers qualifiés sont de plus en plus accessibles à une main-d'œuvre moins qualifiée, alors que de nouvelles qualifications deviennent nécessaires pour faire fonctionner le parc de machines. Les employeurs doivent donc trouver non seulement des travailleurs peu qualifiés, mais également du personnel aux qualifications peu présentes dans l'horlogerie jusque-là. L'introduction de nouvelles productions, comme les montres en matières synthétiques par exemple, requièrent également de nouvelles compétences.

### RUPTURE DANS LA POLITIQUE MIGRATOIRE

Durant la même période, la politique migratoire suisse connaît un important changement de cap. Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'économie suisse enregistre une croissance soutenue qui nécessite le recours à une main-d'œuvre immigrée très importante. Entre 1945 et 1970, la part des étrangers dans la population de la Suisse passe de 6% à 17%<sup>8</sup>.

Au début des années 1960, certains problèmes liés à l'expansion économique commencent à apparaître et à s'imposer dans le débat public. La surchauffe de l'économie met au premier plan les effets pervers de la croissance. L'immigration devient la cible de critiques. Les autorités et, dans leur sillage, l'opinion publique considèrent que le recours à des contingents toujours plus importants d'étrangers devrait céder la place à une rationalisation de l'appareil de production (Commission chargée de l'étude du problème de la main-d'œuvre étrangère, 1964). Un discours xénophobe va également se développer<sup>9</sup> qui, couplé au discours anti-inflationniste, entraîne la prise de mesures de la part du Gouvernement fédéral. Entre autres, à partir de 1963, des limitations à l'engagement de travailleurs étrangers seront édictées, dans le but de stabiliser cette population.

Suite à des pressions, notamment de l'industrie horlogère, les frontaliers sont exclus de ces mesures en 1966. Parallèlement, les limitations à l'égard des autres travailleurs étrangers se durcissent, ce qui a pour effet une substitution de ces travailleurs par les frontaliers, dans les régions pouvant y recourir. Ainsi, dans un premier temps, la main-d'œuvre étrangère tend à se substituer à la main-d'œuvre suisse, puis dans un deuxième temps, les frontaliers et les travailleurs établis

<sup>8</sup>Recensements fédéraux de la population.

<sup>9</sup>La première initiative contre la « surpopulation étrangère » est lancée en 1964.

remplacent partiellement les immigrés en séjour temporaire (MAILLAT et WIDMER, 1978, p. 17). Ce processus est particulièrement visible dans le cas de l'horlogerie. Constituant en 1965 environ un dixième (1 280 sur 12 064) de l'effectif des travailleurs étrangers au bénéfice d'un permis de séjour temporaire, les frontaliers représentent presque la moitié du contingent en 1974 (5 282 sur 12 420)<sup>10</sup>. Ils permettent donc de maintenir le développement industriel, qui dans l'après Seconde Guerre mondiale est assuré par les immigrés alors que l'accroissement du nombre des Suisses actifs tend à se faire en direction des services. (*Commission chargée de l'étude du problème de la main-d'œuvre étrangère*, 1964, p. 96-97). Dans l'industrie, entre 1950 et 1960, l'effectif des étrangers croît de 118 000 unités, alors que celui des indigènes s'abaisse d'autant; lors du recensement de 1960, 44,7% (188 409 personnes) des immigrés actifs en Suisse sont occupés dans l'industrie, contre 38,8% (811 146) des indigènes. (PIGUET, 2004, p. 18-19).

Les frontaliers sont préférés aux autres immigrés car, résidant à l'étranger, ils ne participent pas à la surchauffe de l'économie. Ils permettent donc de maintenir la croissance tout en atténuant les conséquences négatives de celle-ci (liées à l'insuffisance des infrastructures et du logement notamment).

A partir de 1974, la Suisse est touchée par les conséquences du premier choc pétrolier. L'impact sur l'horlogerie est désastreux. La crise économique se combine en effet pour l'horlogerie avec une crise technologique liée à l'apparition des montres à quartz développées par la concurrence japonaise et américaine. Tant du point de vue des exportations que des effectifs le coup est dur. Le nombre de personnes employées diminue des deux tiers, de 90 000 à 30 000 environ entre 1970 et 1987, alors que celui des frontaliers ne recule quant à lui que de 48%. Pour le contingent étranger dans sa globalité, la diminution est d'environ 57%. Les frontaliers auraient donc mieux résisté que le reste de la main-d'œuvre à la crise du milieu des années 1970. Ce qui peut paraître paradoxal, puisqu'en cas de ralentissement de l'activité économique c'est la raison même de leur présence qui est mise en cause. Les frontaliers occupés en Suisse ne retrouveront leur niveau de 1974 qu'en 1981<sup>11</sup>.

## L'EMPLOI FRONTALIER DANS L'ENTREPRISE TISSOT SA

L'exemple présenté ici est celui de la manufacture horlogère Tissot SA au Locle, dans le canton de Neuchâtel. Il s'agit d'une manufacture au sens horloger du terme, c'est-à-dire d'une entreprise qui fabrique l'ensemble de la montre. Cette particularité la rend représentative tant des secteurs de la fabrication qui emploient beaucoup d'étrangers (en particulier les ébauches), que de ceux plus traditionnellement réservés aux travailleurs locaux (l'assemblage de la montre par exemple). Le cas de Tissot SA est également caractéristique de l'implantation géographique de l'indus-

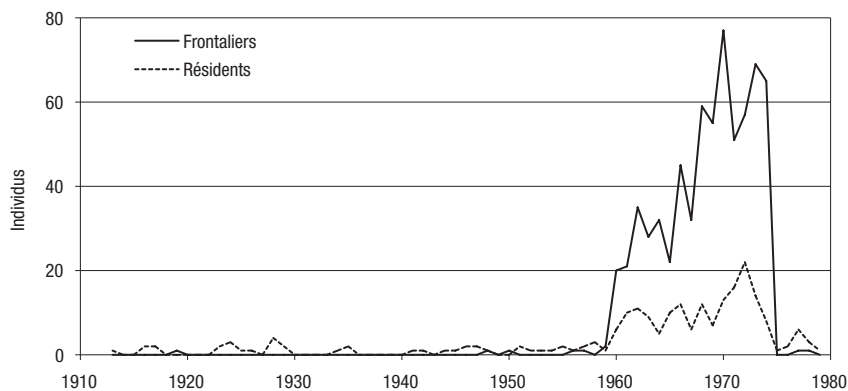
<sup>10</sup> *Annuaire statistique de la Suisse*, Berne : Bureau fédéral de la statistique, 1891 et sq. ; *Manuel de statistique sociale suisse 1932-1971*, 85e supplément de *La vie économique*, Berne : OFIAMT, 1973.

<sup>11</sup> Calculs réalisés par l'auteur sur la base de l'*Annuaire statistique de la Suisse*, Berne : Bureau fédéral de la statistique, 1891 et sq. et des statistiques horlogères FH citées in CARDINAL, JEQUIER, BARRELET, BEYNER, 1991, p. 362.

trie horlogère. Le Locle est l'une des principales cités horlogères et sa situation frontalière est typique de l'horlogerie jurassienne.

Le dépouillement des archives du personnel, a permis d'appuyer la démonstration sur une importante source quantitative<sup>12</sup>. Pour mettre l'accent sur les effets des moments clé de 1966 et 1974, l'analyse est découpée en trois parties : l'avant 1966 et en particulier la première moitié des années 1960, la période 1966-1974, marquée par la substitution partielle des travailleurs à l'année par les frontaliers, et celle de la crise et de ses effets de 1975 à 1980. L'analyse se concentre sur les caractéristiques des travailleurs au moment de l'engagement ou du licenciement (qualifications, occupation), pour insister sur les logiques de recrutement de l'entreprise. Il est ainsi possible de mettre en évidence et de comparer les fonctions recherchées par Tissot SA auprès des frontaliers. Sur un total de 896 Français recrutés entre 1913 (date à laquelle le premier citoyen français franchit les portes de Tissot SA) et 1980, les trois-quarts (681) sont des frontaliers, le reste étant constitué de personnes établies en Suisse au moment de l'engagement. Pour la période précédant le 1<sup>er</sup> janvier 1966, 260 Français sont engagés, dont 63% de frontaliers. Mais, ce n'est que dans les années 1960 que l'emploi de ces derniers se développe.

*Figure 1. Travailleurs français engagés par Tissot SA (1913-1979)*

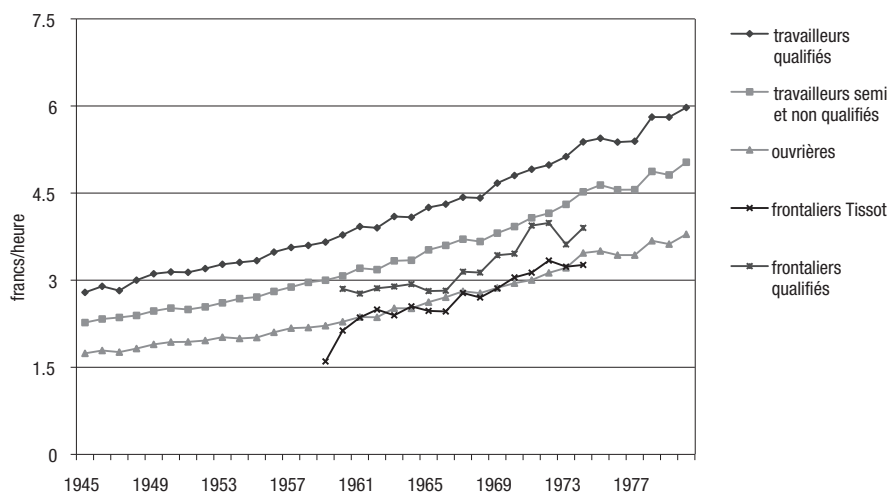


Cette forte croissance des années 1960 n'est pas propre aux travailleurs français, ni même à l'ensemble des immigrés employés par Tissot SA, mais correspond à la tendance générale de l'horlogerie suisse qui, en période de haute conjoncture, ouvre ses portes aux travailleurs étrangers.

<sup>12</sup> Je tiens à remercier ici François Thiébaud, président de Tissot SA, qui m'a donné la possibilité d'accéder aux archives « classiques » (procès-verbaux des différentes entités de l'entreprise, notes et rapports internes, etc.), mais aussi à toutes les archives du personnel. C'est grâce à ces documents qu'a pu être constituée une base de données regroupant tous les « immigrés » engagés par l'entreprise entre 1913 et 1980. Sous l'étiquette d'immigrés ont été retenues toutes les personnes de nationalité étrangère, mais également les travailleurs d'origine tessinoise et valaisanne, afin de mettre en évidence le rapport entre migrations internes et internationales. La base de données ainsi constituée recense 2 278 engagements.

Il faut signaler que les salaires des frontaliers sont dans la moyenne des rémunérations offertes par Tissot SA à ses employés immigrés. S'ils sont légèrement supérieurs à ceux de leurs collègues italiens et valaisans, c'est essentiellement pour des raisons de composition de l'effectif. Ces deux derniers sont en effet marqués par une forte proportion de personnel féminin, qui fait l'objet d'importantes discriminations salariales. Le salaire n'explique donc pas le recours aux frontaliers plutôt qu'aux autres travailleurs étrangers ou provenant d'autres régions suisses. Cependant, il met en évidence les importants écarts entre personnel indigène et étranger. Les frontaliers sont payés aux taux offerts en moyenne aux femmes dans l'horlogerie, selon les calculs de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT), taux qui correspondent aux salaires minima. Les frontaliers sont donc beaucoup moins bien rémunérés que leurs collègues helvétiques, alors que leur contingent, comme nous le verrons, est largement composé de travailleurs qualifiés. Les salaires de ces derniers se situent par ailleurs nettement en dessous des moyennes des travailleurs suisses semi et non-qualifiés. Ces pratiques sont permises par l'écart du coût de la vie entre les deux pays, grâce auquel les salaires restent attractifs pour les frontaliers français.

Figure 2. Salaires horlogers et salaires des frontaliers Tissot SA (1945-1980)



Remarque : les valeurs sont exprimées en francs constants (1945=100).

Les frontaliers sont engagés pour un emploi bien précis, celui du remontage du mouvement (l'assemblage de la montre proprement dite, sans son habillage)<sup>13</sup>. En effet, 145 d'entre eux y sont employés, sur un total de 165 personnes. Le contingent frontalier, essentiellement recruté entre 1960 et 1965, l'est en parallèle à l'installation des premières chaînes de remontage automatique. Quant aux résidents, n'étant

<sup>13</sup> Seul le premier emploi a été retenu, afin d'insister sur les tâches pour lesquelles sont recherchés les frontaliers. La mobilité au sein de l'entreprise n'a donc pas été prise en compte.

pas recrutés sur un laps de temps aussi court que les frontaliers, ils occupent des emplois plus variés. L'installation du remontage continu implique donc le recrutement d'une main-d'œuvre nombreuse, en très grande partie frontalière, qui apparaît comme un complément à la main-d'œuvre résidant en Suisse (de nationalité helvétique, française ou italienne). Sur 165 frontaliers, 82 ont suivi un apprentissage, dont 40 en tant qu'horlogers<sup>14</sup>. Ces personnes sont donc engagées pour exécuter une tâche bien précise, celle du remontage, mais ce sont en grande partie des gens formés, en particulier dans les différents métiers de l'horlogerie (65 sur 82). Les personnes sans apprentissage travaillaient quant à elles déjà dans l'horlogerie (81%) ou dans d'autres domaines industriels (12%) avant d'être engagées par Tissot SA. Ainsi, un quart des frontaliers a une véritable formation d'horloger, un autre quart a des formations diverses (dont plus de la moitié dans l'horlogerie) et la deuxième moitié, sans apprentissage, a une formation pratique dans l'horlogerie ou dans d'autres secteurs industriels. Tissot SA profite donc du savoir-faire mis à disposition par la présence d'entreprises horlogères dans la région, en particulier du côté français de la frontière<sup>15</sup>.

Si les frontaliers sont recrutés pour leurs qualifications et leur savoir-faire, qu'en est-il des Français résidant en Suisse? Se distinguent-ils de leurs compatriotes pendulaires? Dans ce cas, c'est moins l'entreprise qui fait venir des travailleurs qualifiés, que des personnes établies dans la région qui cherchent un travail en usine. Ils se définissent donc beaucoup moins par une formation<sup>16</sup> ou une expérience<sup>17</sup> dans l'horlogerie, que leurs compatriotes frontaliers. En élargissant la comparaison aux Italiens engagés entre 1960 et 1965, nous constatons que sur 371 personnes, seules 26 ont suivi un apprentissage, dont 9 horlogers. Par contre, près de 90% d'entre eux ont été recrutés dans l'horlogerie ou l'industrie en général. C'est une main-d'œuvre non-qualifiée, mais une main-d'œuvre issue de l'emploi industriel, essentiellement des usines de la région, qui se distingue des frontaliers surtout par un niveau de formation très inférieur.

L'exclusion des frontaliers du contingentement des étrangers en 1966 marque un tournant dans leur recrutement. Mais quels changements cela implique-t-il dans la composition de leur effectif? Entre 1966 et 1974, Tissot SA engage 621 Français, dont 511 frontaliers. Le mouvement amorcé en 1960 est donc renforcé par les changements politiques: les frontaliers représentent de plus en plus la majorité des travailleurs français. Si l'augmentation des années 1960 correspondait à une phase de forte expansion de l'horlogerie et d'ouverture aux travailleurs étrangers, la situation est différente entre 1970 et 1974, puisqu'en lien avec l'automatisation du

<sup>14</sup> L'horloger est formé sur toutes les parties de la production. L'apprentissage, d'une durée comprise entre 3 et 4 ans et demi, propose également différentes orientations, de la formation de base d'horloger praticien à celle d'horloger complet, ouilleur ou rhabilleur (spécialisé dans la réparation).

<sup>15</sup> Un emploi antérieur dans une entreprise horlogère suisse est plus rare. Citons toutefois le cas de la fabrique de pierres d'horlogerie Seitz aux Brenets, par laquelle ont transité certains frontaliers employés par Tissot SA.

<sup>16</sup> Sur 95 personnes, seules 19 ont fait un apprentissage, dont 7 dans l'horlogerie.

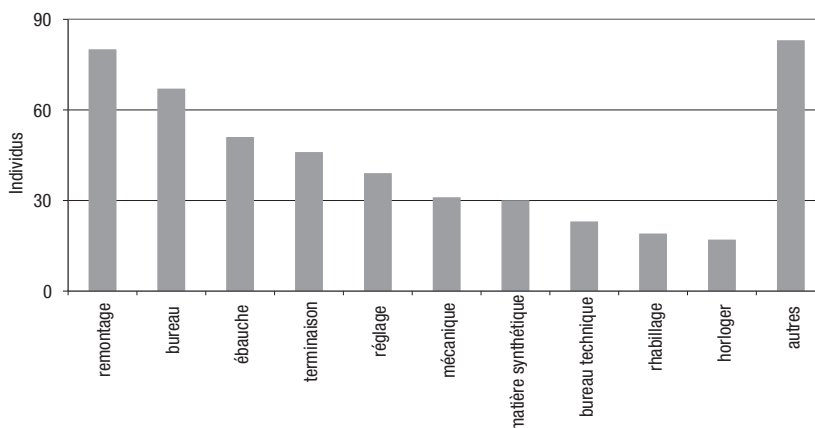
<sup>17</sup> 49% des résidents français sur les 45 dont l'occupation antérieure nous est connue, étaient employés dans l'horlogerie et 24% dans d'autres entreprises industrielles.



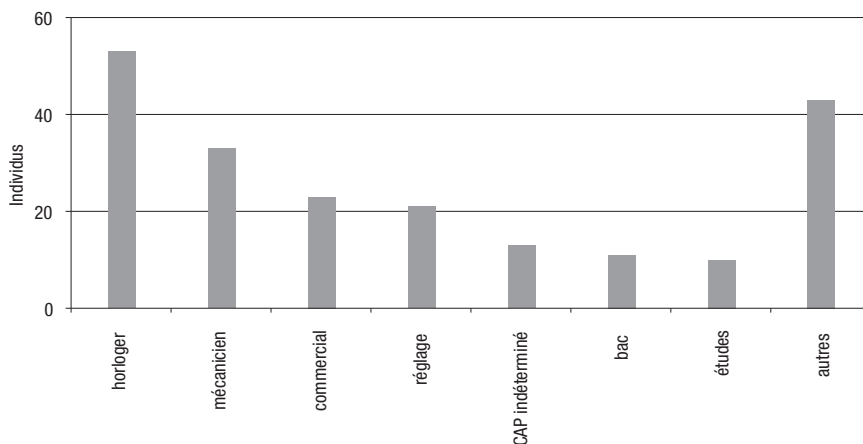
secteur (CREVOISIER, 2004, p. 249), le personnel horloger dans son ensemble décroît de 15%. Le phénomène de remplacement des travailleurs indigènes par des étrangers s'accélère donc dans la première moitié des années 1970.

Au niveau de l'occupation, l'implantation des chaînes de remontage, qui avait entraîné un recrutement massif de frontaliers durant la première moitié des années 1960, a cessé de déterminer leur affectation. L'entreprise recherche désormais des personnes dans toutes les parties de la production, mais également dans les emplois de bureau. Enfin, l'importance de la rubrique « Autres » – qui regroupe des personnes travaillant dans des emplois horlogers, mais également dans la chimie, le dessin, la création ou des manutentionnaires – démontre la diversité des emplois occupés par les frontaliers. Les années 1966 à 1974 sont donc marquées par la diversification de l'emploi des frontaliers, qui ne sont plus engagés seulement en lien avec l'ouverture de nouveaux ateliers, mais qui s'intègrent à tous les niveaux de l'entreprise.

**Figure 3. Occupation des frontaliers Tissot SA (1966-1974)**



Parmi le 40% de frontaliers formés, les horlogers demeurent les plus nombreux, mais leur proportion (25%) a nettement diminué par rapport à la période précédente, durant laquelle ils représentaient la moitié des apprentissages. Cette suprématie est mise à mal par l'apparition très marquée des mécaniciens (16%). Les formations sont donc pratiques, techniques ou commerciales, et concernent l'ensemble des activités de Tissot SA.

**Figure 4. Apprentissages des frontaliers Tissot SA (1966-1974)**

Les frontaliers proviennent majoritairement d'entreprises horlogères (moitié en Suisse et moitié en France), ou d'autres firmes industrielles. Tissot SA continue à recruter d'un côté comme de l'autre de la frontière, principalement dans les usines d'horlogerie, profitant ainsi de la formation acquise dans les entreprises locales. Pour les Italiens, la situation est comparable à la période précédente avec une majorité de personnes recrutées dans l'horlogerie (51% des personnes dont nous connaissons l'emploi antérieur) ou plus largement dans l'industrie de la région (35%), mais pratiquement sans formation (sur 405 personnes, seules 30 ont fait un apprentissage).

Entre 1975 et 1979, Tissot SA perd la moitié de ses effectifs et passe de 1 000 à 500 travailleurs environ. Le renversement entre 1974 et 1975 est saisissant : en 1974, 65 frontaliers sont engagés, pour 58 sorties, mais aucune pour motifs économiques. L'année suivante, non seulement plus aucun frontalier n'intègre l'entreprise, mais au contraire 65 d'entre eux la quittent. Que nous apprend la crise économique de 1975 sur l'emploi des frontaliers, notamment à travers les motifs des départs ?

Les départs peuvent être divisés en deux catégories : volontaires (retraite, transfert au sein du groupe, changement de travail, raisons personnelles telles que mariage et maternité, raisons de santé ou retour au pays d'origine) ou non volontaires (licenciements pour motifs disciplinaires ou économiques). Sur 167 départs enregistrés, seuls 30% entrent dans la première catégorie. La part des licenciements économiques est prépondérante, avec 63% de tous les départs, alors qu'ils ne représentent que 15% dans le cas des résidents français et 24% dans celui des résidents italiens. De plus, les restructurations ne concernent pas quelques ateliers, mais l'entreprise dans son ensemble, ce qui entraîne des licenciements dans tous les secteurs. L'atelier de terminaison de la montre, dans lequel se fait son assemblage, est particulièrement touché (28 sur 92), mais les emplois de bureau ne sont pas épargnés non plus (11 sur 92). Les travailleurs non-qualifiés sont les principales victimes de ces mesures, puisque 72% des personnes licenciées n'ont pas de formation. Ils remplissent par conséquent le rôle de tampon conjoncturel et s'inscrivent dans un :

*« segment de l'offre de main-d'œuvre étrangère qui ne fait pas vraiment partie du marché du travail national en ce sens qu'en cas de ralentissement conjoncturel, il n'est pas compris dans les sans-emplois. »* (MAILLAT et WIDMER, 1978, p. 3).

## CONCLUSION

Le cas de Tissot SA met au jour un phénomène extrêmement précis chronologiquement, qui souligne l'étroite relation de l'emploi frontalier avec la conjoncture. Les modifications intervenues dans le recours aux travailleurs frontaliers et dans les fonctions qui leur ont été attribuées sont ainsi mises en évidence.

Une première phase, qui va de 1960 à 1965, correspond au passage des travailleurs suisses de l'industrie vers le tertiaire, à la reprise de la croissance après un bref ralentissement en 1958, à des changements dans les modes de production avec les débuts de l'automatisation. Les frontaliers, comme les autres travailleurs étrangers, sont recrutés pour pallier la pénurie de main-d'œuvre dans l'industrie. Cependant, ils sont en grande partie des travailleurs qualifiés. Ils n'occupent donc pas le même segment du marché du travail que, par exemple, les Italiens, mais donnent la possibilité à Tissot SA de trouver les personnes requises pour mettre en œuvre le changement technologique, comme le montre le cas du remontage. Ainsi, ils sont plus proches de la main-d'œuvre suisse, formée dans les écoles d'horlogerie de la région, et qui n'est plus assez nombreuse pour satisfaire la demande des entrepreneurs. Ils offrent aussi aux employeurs la possibilité de trouver les nouvelles qualifications nécessaires (notamment en mécanique) en vue de l'automatisation de la production. On peut considérer qu'ils complètent voire remplacent la main-d'œuvre suisse qualifiée de plus en plus difficile à trouver, alors que les autres étrangers viennent occuper les postes non-qualifiés. Cette conclusion est renforcée par une analyse générale de l'industrie suisse selon laquelle, dans les années 1960 à 1974 :

*« Les frontaliers semblent tout d'abord complémentaires à la main-d'œuvre indigène puis se substituent à elle. »* (MAILLAT et WIDMER, 1978, p. 23).

La deuxième phase, qui s'étend de 1966 à 1974, est caractérisée par l'exclusion des frontaliers des mesures de limitation dictées par le Conseil fédéral. La conséquence en est une diversification dans le profil de cette main-d'œuvre, tant dans les qualifications que dans les parties de la production pour lesquelles ils sont recherchés. On peut donc affirmer qu'ils complètent non seulement l'offre de travail indigène, mais également celle des autres étrangers, que les mesures fédérales ont rendu plus difficiles à recruter, comme nous le laissait entrevoir l'évolution du rapport entre frontaliers et étrangers sous contrôle.

Enfin, une troisième phase, pendant laquelle Tissot SA, comme l'ensemble des entreprises horlogères, réduit drastiquement ses effectifs. L'analyse des licenciements montre la forte dépendance des frontaliers vis-à-vis de la conjoncture. Si, dans l'ensemble, les frontaliers diminuent moins rapidement que la moyenne de la branche, Suisses compris, et que les autres étrangers, dans leur cas les licenciements pour motifs économiques sont beaucoup plus nombreux que pour les autres catégories d'employés. Les travailleurs moins qualifiés, recrutés en masse dès 1966, en font majoritairement les frais. Il est donc possible d'avancer que les qualifications

permettent à une part importante des frontaliers de faire face à la crise, crise qui remet en question la raison même de leur emploi en Suisse.

L'hypothèse d'une main-d'œuvre fractionnée en deux segments est donc confirmée. Les frontaliers, s'ils sont très sensibles à la conjoncture, ne s'inscrivent pas uniquement dans le segment inférieur du marché du travail, ceci grâce à leurs qualifications. Comme les autres immigrés, ils sont recrutés pour répondre aux variations de la demande de travail, mais une part importante d'entre eux tend plutôt à s'inscrire dans le segment supérieur, occupé par les travailleurs qualifiés, notamment suisses. Cette double complémentarité fait de l'emploi frontalier un élément important de l'ancrage territorial de l'horlogerie dans l'Arc jurassien. Les frontaliers permettent ainsi de maintenir un secteur industriel important dans cette région. Cela alors que, dès les années 1960, la main-d'œuvre indigène tend à se diriger majoritairement vers les emplois du tertiaire entraînant une pénurie de main-d'œuvre, en particulier qualifiée, susceptible d'inciter les industriels à délocaliser leur activité.

Tant pour les qualifications théoriques que pratiques, les écoles d'une part et le tissu industriel d'autre part permettent aux frontaliers d'être compétitifs sur le marché de l'emploi suisse. C'est grâce à leur formation et à leur savoir-faire, que les frontaliers ont pu, et peuvent encore aujourd'hui, s'insérer et se maintenir dans le marché du travail suisse, fournissant ainsi une main-d'œuvre essentielle au développement des entreprises suisses. Cette importance de la formation est à replacer dans le processus de valorisation des «ressources construites» par rapport aux «ressources données par la nature» dans la dynamique du développement, l'inscription territoriale offrant les conditions propices à la circulation des connaissances et des savoir-faire et par conséquent à l'innovation (MAILLAT et KEBIR, 1998, pp. 1-3, 6; CREVOISIER, FRAGOMICHELAKIS, HAINARD et MAILLAT, 1996).

Parallèlement aux compétences mises à disposition par les frontaliers, les entreprises ont pu également trouver en eux un personnel leur permettant de limiter les coûts du travail et donc d'augmenter la compétitivité de la branche, dans une période où la pénurie de main-d'œuvre frappant le secteur industriel aurait pu entraîner une hausse du prix du travail. Cependant, le revers de la médaille a pu être une accentuation du phénomène de remplacement des travailleurs indigènes par les frontaliers, du fait de l'évolution peu favorable des salaires.

Si une part des frontaliers a pu par ses qualifications s'insérer dans le segment supérieur du marché du travail et bénéficier ainsi d'une plus grande stabilité de l'emploi, leur rémunération demeure par contre, durant la période étudiée, très nettement inférieure à celle de leurs collègues suisses. Par leurs qualifications, les frontaliers constituent donc une catégorie de travailleurs étrangers particulière, mais les politiques salariales les concernant restent fidèles aux schémas décrits par Piore et demeurent finalement proches de celles des autres travailleurs immigrés.

## BIBLIOGRAPHIE

- BOLZMANN Claudio, VIAL Marie, 2007 : *Migrants au quotidien : les frontaliers. Pratiques, représentations et identités collectives*. Zurich : Seismo.
- CARDINAL Catherine, JEQUIER François, BARRELET Jean-Marc, BEYNER André, 1991 : *L'homme et le temps en Suisse, 1291-1991*. La Chaux-de-Fonds : Institut L'Homme et le temps.
- COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PROBLÈME DE LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE, 1964 : *Le problème de la main-d'œuvre étrangère*. Berne : Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.
- CREVOISIER Olivier, 1993 : *Industrie et région. Les milieux innovateurs de l'Arc jurassien*. Neuchâtel : EDES.
- CREVOISIER Olivier, 2004 : « Les économies jurassiennes suisses », in DAUMAS Jean-Claude, TISSOT Laurent, *L'Arc jurassien. Histoire d'un espace transfrontalier*. Yens-sur-Morges, Vesoul : Éditions Cabédita, Éditions Maé-Erti, 247-255.
- CREVOISIER Olivier et MAILLAT Denis, 1989 : *Milieu, organisation et système de production territorial : vers une nouvelle théorie du développement spatial*. Neuchâtel : IRER.
- CREVOISIER Olivier, FRAGOMICHELAKIS Michel, HAINARD François et MAILLAT Denis, 1996 : *La dynamique des savoir-faire industriels*. Zurich : Seismo.
- DAUMAS Jean-Claude (éd.), 2004 : *Les systèmes productifs dans l'Arc jurassien. Acteurs, pratiques et territoires (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*. Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, 2004.
- FLÜCKIGER Yves et FALTER Jean-Marc, 2000 : *La main-d'œuvre frontalière et son impact sur les salaires à Genève*. Genève : Observatoire universitaire de l'emploi.
- GARUFO Francesco, 2006 : « “Ces pères tranquilles de la haute conjoncture” : les travailleurs frontaliers dans l'horlogerie suisse (1945-1980) », *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier* 22, 113-130.
- GARUFO Francesco, 2009a : « La libéralisation de l'horlogerie ou les limites de la cartellisation », communication présentée lors de la Journée annuelle de la Société suisse d'histoire économique et sociale. Neuchâtel, 25 avril 2009. À paraître.
- GARUFO Francesco, 2009b : « Les politiques de main-d'œuvre dans l'horlogerie de l'Arc jurassien suisse : entre immigration et décentralisation (1945-1975) », In TISSOT Laurent, GARUFO Francesco, DAUMAS Jean-Claude, LAMARD Pierre (dir.), *Les territoires industriels en question. Enjeux et perspectives*. À paraître.
- GUILLET Pascal, 2004 : *Gestion des flux migratoires frontaliers et marché du travail. Le cas de Neuchâtel en perspective*. Mémoire de licence, Lausanne.
- HAMMAN Philippe, 2004 : « Les relations de travail transfrontalières franco-suisse (de 1960 à nos jours). Entre législations nationales et construction européenne, une problématique sociale de “l'entre-deux” », *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier* 20, 135-151.
- HAMMAN Philippe, 2006 : *Les travailleurs frontaliers en Europe : mobilités et mobilisations transnationales*. Paris : L'Harmattan.
- HUMBERSSET Catherine, 1980 : *Le rôle des migrations frontalières dans le Jura neuchâtelois*. Mémoire de licence, Neuchâtel.
- JEANNERET Philippe, 1985 : *Les effets économiques régionaux des frontières internationales. L'exemple de la frontière franco-suisse de Genève à Bâle*. Neuchâtel : EDES.
- KESSLER Simon, 1991 : *Frontaliers d'Europe : Rapport sur les migrations transfrontalières*. Strasbourg : Ed'Image.
- MAILLAT Denis et WIDMER Jean-Philippe, 1978 : *Immigration et segmentation du marché du travail*. Neuchâtel : Groupe d'études économiques.
- MAILLAT Denis, NEMETI Florian et PFISTER Marc, 1994a : « Localisation des activités microtechniques en Suisse », *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie* 38, 5-23.
- MAILLAT Denis, NEMETI Florian, PFISTER Marc, 1994b : « L'émergence d'une nouvelle industrie dans l'Arc jurassien : les microtechniques et leurs relations avec le territoire », *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie* 38, 25-40.
- MAILLAT Denis, LECOQ Bruno, NEMETI Florian et PFISTER Marc, 1995 : « Technology District and Innovation. The Case of the Swiss Jura Arc », *Regional Studies* 29/3, 251-263.
- MAILLAT Denis et KEBIR Leïla, 1998 : « Learning region » et systèmes territoriaux de production. Neuchâtel : IRER.

MOROKVASIC Mirjana et RUDOLPH Hedwig, 1996 : *Migrants. Les nouvelles mobilités en Europe*. Paris : L'Harmattan.

PIGUET Étienne, 2004 : *L'immigration en Suisse : 50 ans d'entrouverture*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

PIORE Michael, 1979 : *Birds of Passage : Migrant Labor and Industrial Societies*. Cambridge : Cambridge University Press.

RATTI Remigio, BOTTINELLI Tazio, CIMA Tarcisio et MARCI Antonio, 1982 : *Gli effetti socio-economici della frontiera. Il caso del frontalierato nel cantone Ticino*. Bellinzona : Ufficio delle ricerche economiche.

RICQ Charles, 1981 : *Les travailleurs frontaliers en Europe : essai de politique sociale et régionale*. Paris : Anthropos.

SCHNEITER Antony, 1994 : « L'Arc jurassien franco-suisse dans tous ses états », *Bulletin de la Société neuchâtoise de géographie* 38, 59-79.

SOUTIF Véronique, 1999 : *L'intégration européenne et les travailleurs frontaliers de l'Europe occidentale*. Paris : L'Harmattan.

VUILLAUME John, JACCARD Christian et CERF Régis, 1994 : « Trois cas de coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien », *Bulletin de la Société neuchâtoise de géographie* 38, 81-92.

## ABSTRACT

*The aim of this article is to analyze the specificities and the functions of cross-border commuters in order to examine the hypothesis of a split labor force: one of them would be part of Piore's principal segment, the other would serve the shortterm variations of demand. I conclude by underlining the cross-border commuters' importance in the territorial inscription of the Jurassian industrial sector and more specifically for its watch industry.*

**Keywords:** *cross-border commuters, migrations, workforce management, labour market segmentation, industrial territorial inscription.*

## ZUSAMMENFASSUNG

*Dieser Artikel befasst sich mit den Besonderheiten und Funktionen, die man auf dem Arbeitsmarkt dem Einsatz von Grenzgängern zuschreibt. Ziel ist es, die Hypothese einer in zwei Fraktionen geteilten Arbeitnehmerschaft zu testen. Gemäss dieser Hypothese wäre der erste Teil dieser grenzüberschreitenden Arbeitnehmer dem Hauptsegment des Arbeitsmarktes zu zuschreiben während der Zweite dazu dienen würde, die kurzfristigen Schwankungen der Nachfrage auszugleichen. Die Schlussfolgerungen betonen die Bedeutung der Grenzgänger für die Uhrenindustrie des Jurabogens sowie für dessen Industriesektor im Allgemeinen.*

**Schlüsselwörter:** *Grenzgänger, Migration, Arbeitskraftverwaltung, Segmentierung des Arbeitsmarktes, territorial Eingliederung der Industrie.*

<b>Etienne Piguet, Romaric Thiévent</b>	
Editorial : Migrations contemporaines .....	7
<b>Raoul Kaenzig</b>	
Les visas en Suisse : un exercice d'équilibrisme .....	11
<b>Francesco Garufo</b>	
Travail frontalier et segmentation du marché de l'emploi horloger dans l'Arc jurassien : le cas de Tissot SA (1960-1980).....	23
<b>Janine Dahinden</b>	
La transnationalisation des réalités sociales : quand une petite ville devient « transnationale »... ..	39
<b>André Pancza, Etienne Piguet</b>	
Les réfugiés hongrois de 1956 dans le canton de Neuchâtel.....	57
<b>Romaric Thiévent</b>	
La localisation des centres d'accueil pour requérants d'asile dans le canton de Neuchâtel.....	75
<b>Kerstin Dümmler, Joëlle Moret</b>	
Jeunes musulmans, un rapport à la religion tout aussi diversifié que les autres jeunes .....	89
<b>Raffaele Poli</b>	
L'Afrique dans le marché mondial du football : les migrations de joueurs entre espoirs et réalités .....	103
<b>Clémence Merçay</b>	
Le recrutement international d'infirmière en Suisse romande de 1970 à nos jours .....	113